

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	18	18

Date de la convocation :

le 21 septembre 2018

Date d'affichage :

le 26 octobre 2018

Séance du 27 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept septembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Christian HEDUY, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Patrick PEYR.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Délégation donnée au Président pour les conventions de mandats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2017/11 du 16 février 2017 et n°2017/85 du 07 décembre 2018 relatives aux modalités de financement du SEZEO aux travaux d'électrification,

Considérant que la conclusion des conventions de mandat avec les communes membres fait partie des affaires courantes du Syndicat et qu'elle conditionne le démarrage des travaux coordonnés avec les autres réseaux secs,

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de conclure avec les communes, les conventions de mandats et leurs éventuels avenants. Il sera rendu compte au Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DÉLÈGUE au Président la conclusion des conventions de mandat et de leurs éventuels avenants dans le respect des modalités de financement des travaux d'électrification instaurées par le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces y afférent,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

